

COMMUNE DE VILLEBOIS LES PINS
05700 VILLEBOIS LES PINS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°D N 02072025-007**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS-LES-PINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marianne ROUX - Maire

Date de convocation du conseil municipal : 26 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 6

Etaient Présents : Mesdames ROUX Marianne, NORIS Jennifer.

Messieurs GERMAIN Jean-Claude, GIORDANO Bernard, POREE Franck.

Absente : Madame BOUSQUET Stéphanie.

Monsieur GERMAIN Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

OBJET : ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture la Drome recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023 – 175 du 10 mars 2023.

Une concertation a été effectuée par affichage auprès des habitants de la commune de Villebois les Pins.

La question était « *Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'Énergies Renouvelables (EnR), le Conseil municipal de Villebois les Pins n'envisage pas de créer des zones d'accélération. Êtes-vous favorable à cette proposition ?* ».

La concertation n'a pas apporté de réponse ni de proposition des habitants et le Conseil Municipal ne souhaitant pas proposer de zone d'accélération des énergies renouvelables, la Commune de Villebois les Pins ne propose donc pas de délibération de zone d'accélération des énergies renouvelables

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
Marianne ROUX